



CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 septembre 2017

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présents à l'ouverture de la séance: 27

Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou - M. Franck Dupas -Mme Pauline Dréano –
M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas – M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci
(Adjoins au Maire)

Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –
M. Robert Arnoux - Mme Claudine Mora-- M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard –
M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida – Mme Jeanne Yvan - M. Hervé De Lépinau –
M. Julien Langard - Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval –
Mme Marguerite-Marie Bevillard - M. Patrick Jaillard – Mme Véronique Mencarelli –
Mme Noémi Rayé **(Conseillers Municipaux)**

Absents Excuses :

M. Bernard Bossan – procuration à Mme Guiou
Mme Agnès Moisson - procuration à M. Gandon
Mme Jacqueline Renou – procuration à M. Andrieu
Mme Hélène Cabassy – procuration à Mme Balas
M. Angelo Maccagnan - procuration à Mme Mencarelli
Mme Karine Guez – procuration à Mme Dréano
Mme Marie-Françoise Borne - procuration à M. Laval

Absents :

M. Alain Défossé

Entrées et Sorties :

M. Hervé de Lépinau sort après le vote sur le procès verbal de la séance précédente.
Mme Marie-Véronique Thomas de Maleville sort après le vote sur le procès verbal de la
séance précédente.
Mme Noémi Rayé sort après le vote sur le procès verbal de la séance précédente.
M. Botreau sort pendant la présentation du rapport n°32, et rentre pendant la
présentation du rapport n°38.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017
ORDRE DU JOUR**

*_*_*_*_*_*_

PV de la séance précédente : Adopté à l'unanimité



RAPPORT N° :1
DAF –
M. GANDON

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la décision modificative n° 2, tel que .

Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations d'ordre</u>				
042/722 r2 travaux en régie				450 000.00 €
<u>Opérations réelles</u>				
012/641111 d1 rémunération principale		450 000.00 €		
011/60628 d1 fourniture non stockées		200 000.00 €		
022/022 dépenses imprévues d1	552 063.00 €			
67/673 d1 titres annulés sur exercice antérieur	50 000.00 €			
014/739178 d1 dégrèvement TP droits enregistrement		8 400.00 €		
74/744 d1 Fctva				56 337.00 €
023/023d2 virt à la section d'investissement		450 000.00 €		
TOTAL	602 063.00 €	1 108 400.00 €		506 337.00€



Section d'investissement				
Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Opérations d'ordre :</u>				
022/022 virt de la section de fonctionnement				450 000.00 €
040/2313 d2 construction		450 000.00 €		
TOTAL		450 000.00 €		450 000.00 €
<p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilard)</i></p>				
RAPPORT N° :3 DAF – M. GANDON	<p>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE REGULARISATION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE DANS LE CADRE DU TRANSFERT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU AU SYNDICAT RHONE VENTOUX</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la régularisation administrative et budgétaire dans le cadre du transfert du réseau d'adduction d'eau au Syndicat Rhône Ventoux, une partie du réseau se trouvant encore dans l'actif du budget principal de la Commune à hauteur de 1 285 101.95 € (bien n° 9600000168).</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>			
RAPPORT N° :3 DAF – M. GANDON	<p>BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOURABLES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'admission en non-valeur d'un montant de 299 669.00 €, le Comptable n'ayant pu effectuer le recouvrement de créances sur des titres émis, dans le cadre de la garantie d'emprunt accordée en 1988 au secours Populaire Français, antenne de Carpentras.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>			
RAPPORT N° :4 DRH – M. LE MAIRE	<p>DELIBERATION PORTANT CREATION DU NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE – LE RIFSEEP</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la délibération portant création du nouveau régime indemnitaire de la ville (RIFSEEP) à compter du 1^{er} janvier 2018.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>			
RAPPORT N° :5 DRH – M. LE MAIRE	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE REVALORISATION DE LA PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS POUR LE RISQUE PREVOYANCE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la délibération de revalorisation de la participation à la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de 4 euros, pour le risque de prévoyance à compter du 1^{er} octobre 2017.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevilard)</i></p>			



<p><u>RAPPORT N° :6</u> DRH – MME DREANO</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CREATION DE VACATIONS EN QUALITE D'AGENT DE LA LECTURE PUBLIQUE</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création de 10 postes d'agent de lecture publique, par vacations rémunérées, après service fait, sur la base d'un forfait horaire de 18€ brut.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																														
<p><u>RAPPORT N° : 7</u> DRH – <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES CARRIERES ET REMUNERATIONS (PPCR)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a autorisé l'actualisation du tableau des effectifs suite à la mise en œuvre de la réforme des parcours professionnels, des carrières et rémunérations (PPCR).</p> <table border="1" data-bbox="552 819 1310 1899"> <thead> <tr> <th data-bbox="552 819 927 882">ANCIENS GRADES AU 31/12/2016</th> <th data-bbox="927 819 1310 882">NOUVEAUX GRADES AU 01/01/2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="552 882 927 945">Adjoint administratif de 2^{ème} classe (Echelle 3)</td> <td data-bbox="927 882 1310 945">Adjoint administratif (Echelle C1)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 945 927 1034">Adjoint administratif de 1^{ère} classe (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 945 1310 1034">Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1034 927 1124">Adjoint technique de 2^{ème} classe (Echelle 3)</td> <td data-bbox="927 1034 1310 1124">Adjoint technique (Echelle C1)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1124 927 1187">Adjoint technique de 1^{ère} classe (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1124 1310 1187">Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1187 927 1249">Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (Echelle 3)</td> <td data-bbox="927 1187 1310 1249">Adjoint du patrimoine (Echelle C1)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1249 927 1339">Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1249 1310 1339">Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1339 927 1402">Adjoint d'animation de 2^{ème} classe (Echelle 3)</td> <td data-bbox="927 1339 1310 1402">Adjoint d'animation (Echelle C1)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1402 927 1491">Adjoint d'animation de 1^{ère} classe (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1402 1310 1491">Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1491 927 1554">Aide opérateur des APS (Echelle 3)</td> <td data-bbox="927 1491 1310 1554">Opérateur des APS (Echelle C1)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1554 927 1617">Opérateur des APS (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1554 1310 1617">Opérateur des APS qualifié (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1617 927 1680">ATSEM de 1^{ère} Classe (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1617 1310 1680">ATSEM principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1680 927 1765">Auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1680 1310 1765">Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1765 927 1827">Gardien de police municipale (Echelle 4)</td> <td data-bbox="927 1765 1310 1827">Gardien-Brigadier (Echelle C2)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="552 1827 927 1899">Brigadier de police municipale (Echelle 5)</td> <td data-bbox="927 1827 1310 1899">Gardien-Brigadier (Echelle C2)</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	ANCIENS GRADES AU 31/12/2016	NOUVEAUX GRADES AU 01/01/2017	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint administratif (Echelle C1)	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint technique (Echelle C1)	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint du patrimoine (Echelle C1)	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint d'animation (Echelle C1)	Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	Aide opérateur des APS (Echelle 3)	Opérateur des APS (Echelle C1)	Opérateur des APS (Echelle 4)	Opérateur des APS qualifié (Echelle C2)	ATSEM de 1 ^{ère} Classe (Echelle 4)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)	Gardien de police municipale (Echelle 4)	Gardien-Brigadier (Echelle C2)	Brigadier de police municipale (Echelle 5)	Gardien-Brigadier (Echelle C2)
ANCIENS GRADES AU 31/12/2016	NOUVEAUX GRADES AU 01/01/2017																														
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint administratif (Echelle C1)																														
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)																														
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint technique (Echelle C1)																														
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)																														
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint du patrimoine (Echelle C1)																														
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)																														
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe (Echelle 3)	Adjoint d'animation (Echelle C1)																														
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)																														
Aide opérateur des APS (Echelle 3)	Opérateur des APS (Echelle C1)																														
Opérateur des APS (Echelle 4)	Opérateur des APS qualifié (Echelle C2)																														
ATSEM de 1 ^{ère} Classe (Echelle 4)	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)																														
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe (Echelle 4)	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe (Echelle C2)																														
Gardien de police municipale (Echelle 4)	Gardien-Brigadier (Echelle C2)																														
Brigadier de police municipale (Echelle 5)	Gardien-Brigadier (Echelle C2)																														



<p><u>RAPPORT N° :8</u> DRH – <u>M. LE MAIRE</u></p>	<p style="text-align: center;">FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a adopté la modification du tableau des effectifs, afin de permettre d'une part, les promotions et avancements et d'autre part, les nominations suite à réussite à concours dont peuvent bénéficier les agents soumis au Statut de la Fonction Publique Territoriale, en particulier pour les grades suivants qui ne bénéficient d'aucun poste disponible à ce jour :</p> <p><i>Filière administrative</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - adjoint administratif principal 2^{ème} classe 9 postes - rédacteur territorial 1 poste - rédacteur principal 2^{ème} classe 2 postes - rédacteur principal 1^{ère} classe 2 postes - attaché territorial 1 poste <p><i>Filière technique</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - adjoint technique principal 2^{ème} classe 10 postes - adjoint technique principal 1^{ère} classe 2 postes - agent de maîtrise 1 poste - agent de maîtrise principal 1 poste <p><i>Filière culturelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 2 postes <p><i>Filière police municipale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de service de PM principal 1^{ère} classe 1 poste <p>Aucun poste ne correspond à un accroissement actuel des effectifs.</p> <p>Enfin, cette modification du tableau des effectifs du personnel communal est nécessaire afin de l'adapter au nécessité de fonctionnement des services publics municipaux (rentrée pour le périscolaire et le Conservatoire) :</p> <p><i>Filière animation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - adjoint d'animation principal 2^{ème} classe 22h55/35h 1 poste <p><i>Les quotités horaires correspondent à des quotités annualisées de temps de travail adapté au calendrier scolaire.</i></p> <p><i>Filière culturelle</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistant d'enseignement artistique 2 postes - Assistant d'enseignement artistique TNC 13h/20h 2 postes - Assistant d'enseignement artistique TNC 12h/20h 1 poste <p>Dans cette perspective, il vous est proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'adopter les créations de postes susmentionnées au tableau des effectifs de la commune, - d'inscrire les crédits nécessaires au budget (chapitre 012). <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :9</u> DRH – <u>MME BERTOLUCCI</u></p>	<p style="text-align: center;">MISE EN COMMUN DES MOYENS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe de la mise en commun des moyens de gestion des ressources humaines entre la ville de Carpentras et son Centre</p>



	<p>Communal d'Action Sociale ainsi que la poursuite de cette mutualisation pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2017 dans les conditions énumérées dans la convention jointe à la délibération.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																		
<p>RAPPORT N° :10 DRH – M. LE MAIRE</p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ADHESION AU SERVICE COMMUN D'ASSISTANT SOCIAL DU PERSONNEL COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé l'adhésion au service commun d'assistant social du personnel communal et intercommunal créée par la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																		
<p>RAPPORT N° :11 DCOM MME DREANO</p>	<p>TARIFS DE LA BOUTIQUE VILLE DE CARPENTRAS COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 29 /11/16</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'organisation d'ateliers créatif avec la SPL Ventoux Provence, et a adopté le complément de la délibération du 29/11/2016 de la boutique Ville de Carpentras dans le cadre des noëls insolites tel que :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Intitulé</th> <th>Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Atelier marionnette</td> <td>3€00</td> </tr> <tr> <td>Atelier créatif</td> <td>6€00</td> </tr> <tr> <td>Carte "Pass Festival Noëls Insolites"</td> <td>10€00</td> </tr> <tr> <td>Badge Noëls Insolites</td> <td>1€00</td> </tr> <tr> <td>Soirée Carte Jeunes (1 soirée par saison Noëls Insolites)</td> <td>Gratuit</td> </tr> <tr> <td>Bâton lumineux</td> <td>3€00</td> </tr> <tr> <td>Affiche ville grand format</td> <td>4€50</td> </tr> <tr> <td>Affiche ville petit format</td> <td>3€00</td> </tr> </tbody> </table> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	Intitulé	Tarif	Atelier marionnette	3€00	Atelier créatif	6€00	Carte "Pass Festival Noëls Insolites"	10€00	Badge Noëls Insolites	1€00	Soirée Carte Jeunes (1 soirée par saison Noëls Insolites)	Gratuit	Bâton lumineux	3€00	Affiche ville grand format	4€50	Affiche ville petit format	3€00
Intitulé	Tarif																		
Atelier marionnette	3€00																		
Atelier créatif	6€00																		
Carte "Pass Festival Noëls Insolites"	10€00																		
Badge Noëls Insolites	1€00																		
Soirée Carte Jeunes (1 soirée par saison Noëls Insolites)	Gratuit																		
Bâton lumineux	3€00																		
Affiche ville grand format	4€50																		
Affiche ville petit format	3€00																		
<p>RAPPORT N° :12 DAC MME DREANO</p>	<p>PROGRAMMATION CULTURELLE ANIM'ART 2017-2018 COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 27 JUIN 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté le complément de la programmation Culturelle Anim'art 2017-2018.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 3 Abstentions (Mme Yvan, M. Langard, Mme Beveillard)</i></p>																		
<p>RAPPORT N° :13 SJ – MME DREANO.</p>	<p>CREATION D'UNE PLATEFORME TERRITORIALE DE DEVELOPPEMENT DES SERVICES CIVIQUES</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la création d'une plateforme de développement des services civiques.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>																		



<p><u>RAPPORT N° :14</u> DAC MME DREANO</p>	<p>MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES D'EXPOSITION DE LA VILLE DE CARPENTRAS MODIFICATION DES CONDITIONS D'OCCUPATION DES SALLES ET DU CONTRAT D'EXPOSITION</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les modalités de mise à disposition et le règlement d'occupation de la Chapelle du collège, du Préau des Arts et des Salles Voûtées de La Charité</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<p><u>RAPPORT N° 15</u> SSPO M DUPAS</p>	<p>MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AU LYCEE DANS LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EPS – CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE CONSEIL REGIONAL ET LES LYCEES</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a autorisé la mise à disposition des équipements sportifs communaux par les lycées publics et privés.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>								
<p><u>RAPPORT N° :16</u> SPOP – M. SENAC</p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL DIEU TRANCHE 1B PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 29 NOVEMBRE 2016</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la demande d'aides financières modification de la délibération du 29 novembre 2016 dans le cadre du projet de l'Inguimbertaine à l'Hôtel Dieu tranche 1B, selon le détail suivant :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Traitement mur d'enceinte sud</td> <td style="text-align: right;">88 085,84 € HT</td> </tr> <tr> <td>Opérations complémentaires</td> <td style="text-align: right;">233 914,16 € HT</td> </tr> <tr> <td>soit un montant de :</td> <td style="text-align: right;">322 000,00 € HT</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>	Traitement mur d'enceinte sud	88 085,84 € HT	Opérations complémentaires	233 914,16 € HT	soit un montant de :	322 000,00 € HT		
Traitement mur d'enceinte sud	88 085,84 € HT								
Opérations complémentaires	233 914,16 € HT								
soit un montant de :	322 000,00 € HT								
<p><u>RAPPORT N° :17</u> SPOP – M. SENAC</p>	<p>L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL-DIEU DEUXIEME TRANCHE DE TRAVAUX : DEMANDES D'AIDES FINANCIERES MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 27 JUIN 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la demande d'aides financières, modification de la délibération du 27 juin 2016 dans le cadre du projet de l'Inguimbertaine à l'Hôtel Dieu 2^{ème} tranche de travaux</p> <p>Les opérations de traitement et restauration des collections se décomposent comme suit :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">- Frais de traitement et - transfert des collections</td> <td style="text-align: right;">2 552 333 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Acquisition et travaux - du local tampon</td> <td style="text-align: right;">650 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Compactus, - multimédia, informatique</td> <td style="text-align: right;">480 000 € HT</td> </tr> <tr> <td>- soit un montant - estimé de</td> <td style="text-align: right;">3 682 333 € HT</td> </tr> </table>	- Frais de traitement et - transfert des collections	2 552 333 € HT	- Acquisition et travaux - du local tampon	650 000 € HT	- Compactus, - multimédia, informatique	480 000 € HT	- soit un montant - estimé de	3 682 333 € HT
- Frais de traitement et - transfert des collections	2 552 333 € HT								
- Acquisition et travaux - du local tampon	650 000 € HT								
- Compactus, - multimédia, informatique	480 000 € HT								
- soit un montant - estimé de	3 682 333 € HT								



	<p>- Restauration et - 330 000 € HT aménagement des (montant inclus dans les 13 849 rayonnages des réserves 316 € HT) visitables et des cabinets d'Inguibert et Barjavel.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :18</u> SPOP – M. ANDRIEU</p>	<p>RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEUREUSES EN AMONT ET EN AVAL DE LA STATION D'EPURATION DE MARIGNANE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la demande d'aides financières auprès de l'Agence de l'eau pour la recherche de substances dangereuses en amont et en aval de la station d'épuration</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :19</u> SVRD – M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / ORANGE POUR LA MISE EN DISCRETION DU RESEAU DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE AVENUE FREDERIC MISTRAL Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention avec la société Orange pour la mise en discrétion des équipements de communications électroniques aériens existants situés avenue Frédéric Mistral.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 20</u> DST – M. JAILLARD</p>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) / VILLE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention avec la Cove relative à un marché public groupé pour répondre à un besoin partagé relatif à l'acquisition de matériels informatiques et bureautiques</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 21</u> DST – M. JAILLARD</p>	<p>CONVENTION CADRE VILLE DE CARPENTRAS / GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (GRDF) POUR L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENTS DE TELERELEVE EN HAUTEUR Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté les termes de la convention cadre avec GrDF, pour une durée initiale de vingt ans à compter de sa signature, correspondant à la durée de vie des équipements techniques, relative à la modernisation de son système de comptage du gaz naturel visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé permettant le relevé à distance des consommateurs de gaz naturel des particuliers et professionnels</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° : 22</u> DST M. SENAC</p>	<p>PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC</p> <ul style="list-style-type: none"> - ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE - EXPLOITATION ET GESTION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE - GESTION DU CAMPING MUNICIPAL <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des rapports des délégués de service public pour l'organisation de foires aux puces et à la brocante, pour l'exploitation de la fourrière municipale, et pour la gestion du camping municipal pour l'année 2016.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>A pris acte</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 23</u> DST M. SENAC</p>	<p>ENGAGEMENT DE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe de la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de trois ans, afin de concéder à un gestionnaire l'exploitation et la gestion d'une fourrière automobile. La procédure qui peut être mise en œuvre est la procédure normale de délégation de service public, en application des articles L 1411-1 à L 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°: 24</u> DST M. SENAC</p>	<p>ENGAGEMENT DE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe de la mise en place d'une nouvelle délégation de service public, pour une durée de trois ans, afin de concéder à un gestionnaire l'organisation de foires aux puces et à la brocante. La procédure qui peut être mise en œuvre est la procédure normale de délégation de service public, en application des articles L 1411-1 à L 1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:25</u> SFM – M. LE MAIRE</p>	<p>RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DE VAUCLUSE UCAV ANNEE 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé le renouvellement de l'adhésion au titre de l'année 2017 à l'Association « Union des Commerçants et Artisans de Vaucluse » dont le siège est situé 47 place du Béal – 84320 Entraigues sur la Sorgue moyennant une cotisation annuelle fixée à 0,05 €uro par habitant.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° : 26</u> DDLJ M. ANDRIEU</p>	<p>CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME NATIONAL DE REQUALIFICATION DES QUARTIERS ANCIENS DEGRADES (PNRQAD) - DEMANDE D'APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PNRQAD DE CARPENTRAS</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant n°3 au PNRQAD, et autorisé monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possible auprès des différents partenaires afin de financer ces opérations.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 27</u> DDLJ – M. ROUX</p>	<p>MISE EN ŒUVRE D'OPERATION POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS A L'ANIMATION DU DISPOSITIF</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la participation financière de la Commune, à hauteur de 21 000 € par an, sur 5 ans, au dispositif d'animation de l'OPAH copropriété porté par la Cove et ses partenaires institutionnels pour la reprise en main de la copropriété Zola.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 28</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>LOCATION D'UN APPARTEMENT MUNICIPAL ET FIXATION DU LOYER SIS AVENUE VILLEMARIE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes du contrat de location de l'appartement municipal situé A, N° 70 au 1^{er} étage – 210, Avenue Villemarie ainsi que la fixation de son loyer.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° : 29</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>RETROCESSION DES IMMEUBLES VISES DANS LES ACTES DU 14 DECEMBRE 1977 CONCLUS ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET L'OFFICE PUBLIC D'HABITAT (OPH) DE LA VILLE D'AVIGNON SIS RUE COTTIER AU PROFIT DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a validé la rétrocession au profit de la Commune de Carpentras à compter du 13 décembre 2017, des parcelles cadastrées CE N°524, 525, 527, 529, 1391, 1392, 1393 et 1394 visées dans les actes administratifs du 14 décembre 1977 conclus entre la Commune de Carpentras et l'OPH d'Avignon.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :30</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BY N°270 ET D'UNE PORTION DETACHEE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE BY N°825 SISES IMPASSE JOSQUIN DES PRES A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession de la parcelle communale BY n°270 et d'une portion à détacher de la parcelle BY n°825 d'une superficie respective d'environ 506 m² et 338 m², au profit de Monsieur Jacques CHALON ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de 35 euros/m², soit un prix total d'environ 29 540,00 €, conforme à l'avis des services fiscaux du 29 août 2017.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° :31</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION DE PORTIONS DE PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION BN N° 461, 462 ET 740, DE LA PARCELLE COMMUNALE SECTION BN N° 189 ET DE PORTIONS DE L'ANCIEN CHEMIN DE MOULIN, SISES LES CROISIÈRES - LIEU-DIT TERRADOU, A CARPENTRAS AU PROFIT DE LA SNC CARPENTRAS DEVELOPPEMENT</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession des portions des parcelles cadastrées section BN n°461, 462 et 740, de la parcelle cadastrée section BN n°189, et des trois portions de l'ancien chemin de Moulin, le tout situé sur la zone des Croisières au profit de la SNC Carpentras Développement ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 64 euros le m², pour les portions tirées des parcelles BN n°461 et n°462 ; - 80 euros le m², pour la parcelle BN n°189 et la portion tirée de la parcelle BN n°740 ; - 11 euros le m², pour les trois portions de l'ancien Chemin de Moulin ; - soit un prix total d'environ 328 159 €, conforme à l'avis des services fiscaux du 6 juin 2017. <p style="text-align: center;">Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :32</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ECHANGE D'UNE PORTION DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION CW N°87 CONTRE UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CW N°364 SITUEES CHEMIN DU MOULIN DES VIGNES A CARPENTRAS – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 28 FEVRIER 2017</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'échange d'une portion d'une surface d'environ 268 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée CW n° 87, en contrepartie d'une portion d'environ 268 m² à détacher de sa parcelle cadastrée CW n° 364 , propriété de Messieurs Nicolessi Alban et Nicolessi Vivien en qualité de nus-proprétaires et Madame Marielle Kaiser, en qualité d'usufruitière, ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 23 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :33</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>CESSION D'UNE PORTION DU CHEMIN DE BACCHUS SIS LIEU-DIT BACCUS A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession d'une portion d'environ 1 015 m² du Chemin de Bacchus au profit de la SCEA J&J, représentée par son gérant Monsieur Claret Tournier Eric, au prix de 2 euros le m², conforme à l'avis des services fiscaux du 12 juin 2017, soit un total d'environ 2030€.</p> <p style="text-align: center;">Présents : 23 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° :34</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION GRATUITE AU PROFIT DE LA COMMUNE AUPRES DE LA SCEA J&J DES PORTIONS DE PARCELLES CADASTREES AK N°103, 104, 105, 106, 110, 192, 194 ET 197 ET AL N°77, 78, 88 ET 236 SISES LIEU-DIT BACCUS, A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition gratuite au profit de la Commune de Carpentras du chemin d'environ 1 342 m² et des bordures de voies d'environ 397 m², propriété de la SCEA J&J, représentée par son gérant Monsieur Claret Tournier Eric.</p> <p>Présents : 23 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :35</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES CK N°741, 742 ET 743 PAR LA COMMUNE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN DANS LE CADRE DU PROJET DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SIS AVENUE DE LA GARE A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition, auprès de la CoVe, des parcelles non bâties, CK 741, 742 et 743, pour un prix total de 69 058,32 euros.</p> <p>Présents : 23 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :36</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA SCI CALAY-ROCHE DE LOCAUX SIS 10 RUE DES LICES MAZAN A CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'acquisition au profit de la Commune de Carpentras des locaux constituant les lots 1, 2 et 3, d'une superficie d'environ 40,40 m², tirés de la parcelle cadastrée CE n°794, propriétés de la SCI Calay-Roche ou toute personne physique ou morale qui pourrait s'y substituer, au prix négocié de 25 000 euros.</p> <p>Présents : 23 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :37</u> DDLJ – M. ANDRIEU</p>	<p>ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE SISE 2 CHEMIN DE SAINT LABRE A CARPENTRAS PAR LA COMMUNE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'acquisition d'un ensemble bâti d'environ 557 m² de surface utile, cadastré CE n°1345, propriété de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), au prix négocié de 315 000 euros, inférieur à l'estimation des services fiscaux du 13 juin 2017.</p> <p>Présents : 23 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>
<p><u>RAPPORT N° :38</u> DDLJ – MME BALAS</p>	<p>CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS ENTRE LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS ET LA COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe du projet de convention avec la Fondation 30millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants .</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté à l'unanimité</i></p>



<p><u>RAPPORT N° :39</u> DCA – M. LE MAIRE</p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS / TRIBUNAL D'INSTANCE DE CARPENTRAS / ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE VAUCLUSE ORGANISANT LES MODALITES PRATIQUES DU TRANSFERT DE LA GESTION DES PACTES CIVILS DE SOLIDARITE (PACS) A LA COMMUNE DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé les termes de la convention à intervenir entre la commune de Carpentras, le Tribunal d'Instance de Carpentras et le directeur des Archives Départementales de Vaucluse relative à l'organisation des modalités pratiques du transfert de la gestion des PACS.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>Adopté par 28 Voix Pour (Vive Carpentras, Relevons le défi relevons Carpentras), 3 Contre (Mme Yvan, M. Langard, Mme Bevillard)</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:40</u> DRH – MME BERTOLUCCI</p>	<p>MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA VILLE DE CARPENTRAS AUPRES DU CCAS DE CARPENTRAS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte de la mise à disposition de madame Maeva TANI sur le poste de Directrice du CCAS de Carpentras, à temps complet, pour une durée allant du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 inclus.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>A pris acte</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:41</u> DCA – M. LE MAIRE</p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p>Présents : 24 procurations : 7 <i>A pris acte</i></p>
<p><u>RAPPORT N°:42</u></p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le : 4 octobre 2017

Le Maire



(Handwritten signature)

Francis Adolphe